



LRAR

Le 21 octobre 2021

**Madame Barbara POMPILI**  
**Ministre de la Transition écologique**  
Hôtel de Roquelaure  
246 boulevard Saint Germain  
**75007 PARIS**

**OBJET : pollutions liées aux activités aéronautiques de l'aérodrome de Toussus-le-Noble**

Madame la Ministre de la Transition Ecologique,

En 2020 vous étiez en copie de pas moins de six courriers que l'Alliance Associative adressait à M. Le préfet des Yvelines, Jean-Jacques Brot, concernant les nuisances sonores générées par les activités de l'aérodrome de Toussus-le-Noble.

Le 26 octobre 2020 vous accusiez réception du dernier d'entre eux, en nous informant transmettre vos instructions à votre ministre chargé des Transports, M. Jean-Baptiste Djebbari, afin qu'une réponse soit apportée à notre requête.

A ce jour, cette dernière ne nous est toujours pas parvenue.

Le 27 novembre 2020, en réponse à votre courrier du 26 octobre 2020, nous vous adressions une lettre dans laquelle nous vous exposions les raisons pour lesquelles, selon nous, le problème de la pollution sonore aérienne relevait tout autant de vos attributions que de celles de votre ministre chargé des Transports. Dans ce même courrier nous sollicitons une entrevue avec vous.

Sans réponse de votre part, nous réactivions notre demande par un long courrier explicite le 30 juillet 2021, qui reçut, le 22 septembre 2021, la même réponse standard que celle qui nous était réservée un an plus tôt et qui subit la même destination. Votre secrétariat a toutefois pris le soin d'y notifier que notre courrier serait également transmis à M. Le préfet des Yvelines et à M. Le Directeur de la DGAC, pourtant l'un comme l'autre déjà en copie de notre missive !

L'Alliance Associative se sent dupée par le piège de ce renvoi systématique de nos courriers en deçà du plafond de verre, à l'adresse d'une administration (DGAC) par essence jute et partie.

Depuis la création de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de Toussus-le-Noble le 28 juillet 1989 et en dépit des énergies déployées au cours d'innombrables réunions et négociations, tous les marqueurs objectifs (trafic, stations de mesure du bruit, ...) témoignent clairement de l'**absence totale de tout progrès significatif, en termes de nuisances, susceptible d'être perçu par les riverains, ... bien au contraire.**

Les propositions de la dernière CCE du 29 mars 2021 en sont une nouvelle illustration. Par des petites touches « on » fait la promotion de quelques mesurées indolores, tout en autorisant l'installation, sans consultation préalable des membres de la CCE, d'une nouvelle école d'aviation (Astonfly), avec un parc avionique déjà particulièrement bruyant.

Des solutions existent pourtant, qui ne grèveraient qu'à la marge le budget alloué à l'aéronautique par le « plan de relance » et qui, en plus, s'inscriraient parfaitement dans le cadre vertueux du « plan climat et résilience ».

Il est grand temps après 30 années de procrastinations stériles de sortir de ce déni récurrent et de reconnaître l'échec de la méthodologie de concertation (charte, comité de suivi et CCE) pratiquée jusqu'à ce jour, si toutefois on souhaite en identifier les causes.

Les nuisances sonores occasionnées par l'aviation légère, sont certes un problème national, mais se manifestent avec une acuité toute particulière à Toussus-le-Noble, eu égard au grand nombre de mouvements (135.000 en 2019, 4<sup>e</sup> aéroport de France en termes de mouvements).

Nous espérons que ce nouveau courrier échappera au piège décrit ci-devant et recevra une réponse positive à notre demande de rendez-vous, à quoi sert de voter en faveur d'écologistes qui, même en position d'autorité, ne peuvent imposer à leur administration l'urgence de réduire nuisances et pollution ?

En attente et malgré tout confiante en votre volonté d'œuvrer pour un environnement sain et durable, l'Alliance Associative vous remercie de l'attention que vous aurez prêtée à ce dernier courrier, et vous prie d'agréer l'expression de sa très respectueuse considération.



Jean VALLI

ADVMC

Président du Comité de Suivi de la  
Charte et membre de la CCE  
Membre de l'Alliance Associative



Martine MICHEL

UAPNR

Membre du CSC et de la CCE  
Membre de l'Alliance Associative



Christian MAUDUIT

Président ACCMH

Membre du CSC et de la CCE  
Membre de l'Alliance Associative

Copies adressées à :

Monsieur Etienne DESPLANQUES secrétaire général de la préfecture des Yvelines  
Monsieur Gilles LEBLANC Président de L'ACNUSA  
Elus et Associations concernées

PJ : Nos courriers des 25/09/20, 27/11/2020 et 30/07/21